



Mon ex réclame de l'argent contre mon diplôme

Par Varillion

Bonjour,

J'écris ici pour savoir ce que je peux faire pour récupérer mon diplôme et un objet que j'ai fabriqué qui m'a demandé beaucoup de travail et d'investissement.

Mon ex conjoint (nous n'étions ni mariés, ni pacsés) refuse de me rendre mon diplôme et cet objet qui sont encore chez ses parents. Il ne me les cédera que si je lui paye une partie de son loyer et m'engage par écrit à l'aider financièrement en cas de soucis.

Nous avons emménagé ensemble depuis 3 mois dans un logement social dont il était le seul sur le bail. Le bailleur ne pouvait m'y faire figurer que si je me mariais ou pacsait à lui.

J'ai décidé de quitter le logement au bout de ces 3 mois car la situation était invivable.

J'ai quitté le logement il y a maintenant 2 mois. Auparavant, j'ai été dans une situation difficile (en dépression et sans logement) j'avais été hébergée par ses parents qui ne m'ont rien demandé en retour, bien que je leur ai proposé à plusieurs reprises.

Le premier mois, il m'a fait pression et m'a demandé de payer 400€ où il me facturera l'hébergement de ses parents, qu'il estime à 2000€. Pour ne pas créer de conflit, j'ai payé la somme.

Ce mois-ci, il me réclame 140€ pour la moitié de son loyer et un engagement écrit d'aide financière contre mon diplôme et cet objet.

Je lui ai dit que c'était du chantage, mais selon lui il s'agirait de "bon sens".

Que puis-je faire ?

Est-ce que ce qu'il fait est légal ?

Par Isadore

Bonjour,

Et ses parents, qui ont vos affaires en votre possession, refusent de vous les rendre

Le premier mois, il m'a fait pression et m'a demandé de payer 400€ où il me facturera l'hébergement de ses parents, qu'il estime à 2000€. Pour ne pas créer de conflit, j'ai payé la somme.

Donc si je comprends bien, ses parents vous hébergent chez eux, à leurs frais, et vous acceptez de lui verser, à lui, de l'argent ?

Sans vouloir vous offenser, il a trouvé un bon filon.

Il est bien sûr illégal de vous faire du chantage pour vous rendre vos affaires, mais vous adressez à la mauvaise personne. Vous allez chez les parents en question et vous récupérez vos affaires... je suppose que comme ils vous ont accueillie chez eux gracieusement, ils ne sont pas du genre à vous voler vos biens.

Par Rambotte

Bonjour.

On peut imaginer que le document et l'objet ne sont plus chez les parents de l'ex-concubin (et non ex-conjoint), mais

dans son logement à lui.

Par Varillion

Bonjour et merci pour vos réponses,

Je m'excuse, je me suis un mal exprimée : ses parents m'ont hébergée pendant 2 mois avant notre emménagement dans le logement social. Durant cet hébergement, j'étais en formation pour un titre professionnel, et ce diplôme a été envoyé chez ses parents puisque je n'avais pas encore de logement.

Après cet hébergement, nous avons emménager ensemble dans un logement social, dont seul son nom était sur le bail. Je payais néanmoins internet, l'électricité, le gaz et l'assurance ainsi que la moitié du loyer. Il n'y a jamais eu d'accord écrit.

Concernant l'objet, nous étions encore en cours d'emménagement donc je ne l'avais pas encore récupéré car je n'avais pas de place pour le stocker.

Je suis partie au bout de 3 mois de vie commune.

Le premier mois après mon départ, il m'a réclamé 400e car il n'a pas les moyens de financer l'appartement seul (sachant que j'avais déjà payé l'électricité, internet et l'assurance).

Il m'a mis la pression pour que je paie, sinon quoi il me facturait les frais d'hébergement de ses parents qu'il estime à 2000e.

J'ai cédé et j'ai payé les 400e pour éviter les conflit et pouvoir récupérer mes affaires sans histoire.

Maintenant, il me réclame 140e et un engagement par écrit pour l'aider financièrement "en cas de soucis" en échange de mon diplôme et cet objet, que je n'ai pas pu récupérer avec le reste de mes affaires.

Il tente de me dissuader de traiter directement avec ses parents, me disant qu'ils sont très remontés contre moi.

Par Isadore

Il vous mène en bateau !

Evidemment qu'il tente de vous dissuader de "traiter directement" avec ses parents, il a déjà réussi à vous extorquer 400 euros sans aucun droit.

Il n'a absolument aucun droit de vous "facturer" (au passage seule une entreprise peut facturer, pas un particulier) l'hébergement chez ses parents. Si indemnisation il devait y avoir, c'était aux parents de la réclamer.

De toute façon comment pourrait-il vous restituer des objets qui ne sont pas en sa possession ?

Commencez par aller très poliment voir les parents pour leur demander s'ils ont vos affaires et les en débarrasser.

Si ce monsieur persiste dans son cirque, faites mine de réfléchir et demandez lui un écrit de sa main par lequel il s'engage à vous restituer vos affaires en échange de ce qu'il vous réclame.

Traitez directement avec les parents si vos affaires sont chez eux, au lieu de parler à cet escroc. Si vous ne les récupérez pas, on avisera.